



L'écho des CALANQUES

Regrouper toutes les volontés pour maintenir l'intégralité et assurer la sauvegarde du site classé des Calanques

Juin 2019

N°68

UCL, en ouvrant son magazine aux auteurs amis, leur laisse la responsabilité de leurs contributions.

Sommaire

• Editorial	1	• Elections européennes :	
• Menace sur les sites classés	2	◦ Lettre ouverte aux têtes de liste	11
• Fermeture de la route de la Gardiole :		◦ Leurs réponses	12
◦ Information parc national et ONF	4	• Nouvelles brèves :	
◦ Information UCL	6	◦ Hongrie : coulée de boues toxiques	15
• Escalade dans les calanques	6	◦ Un commissaire enquêteur radié !	15
• La Ciotat :		◦ Le Parc national lance son appli participative	15
◦ Parmi les plus belles baies du monde	7	◦ UCL sur la brèche	16
◦ Incident et pollution	8	• Une militante nous a quittés	17
• B.U.S.	10	• A la devanture de la librairie	18
• Le Frioul, le courant ne passe plus	10	• Adhésions – Faites adhérer	20

Éditorial

Cette moitié de l'année 2019 a été riche en événements et en actions. Nous avons dû faire face à de nombreux problèmes et toute l'équipe du CA, en étroite synergie, avec l'aide du GI (Groupe d'intervention), s'est mobilisée parfois au-delà du raisonnable, en prenant sur son temps de loisir, de repos et de sommeil.

Les **élections européennes** nous ont donné l'opportunité d'interpeller les candidats sous la forme d'une lettre ouverte. Il leur a été demandé de répondre à une série de questions concernant le renforcement des mesures de sauvegarde des zones aux statuts de protection parfois insuffisants et celui du littoral menacé par la loi Elan. Ils ont été aussi interpellés sur la situation intolérable du parc national des calanques pollué par des rejets toxiques urbains et industriels. Notre questionnaire a été aussi envoyé aux médias de langue germanique, pour informer les représentants à l'Europe de l'Allemagne et de l'Autriche. On connaît, en effet, la place importante des écologistes germaniques dans la défense de l'environnement de l'Union européenne. Les réponses reçues font l'objet d'un article dans ce numéro. Nous en avons réceptionné seulement trois : celles de Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière), de Manon Aubry (La France insoumise) et de Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France). Nous sommes déçus de n'avoir aucun retour de Nathalie Loiseau (La République En Marche), alors que le président Emmanuel Macron a fait de nombreuses déclarations précisant que le volet environnemental allait être mieux pris en compte. C'était le moment de le confirmer ! Mais celui qui nous a le plus déçu c'est bien évidemment Yannick Jadot (Europe Ecologie Les Verts) qui ne s'est pas manifesté, alors que les questions étaient de brûlante actualité ! Tous ceux qui nous entourent comptent tellement sur lui pour une meilleure orientation et une meilleure politique européenne dans le domaine environnemental, en étroite synergie avec ses collègues allemands.

Le bras de fer avec la **société Alteo** qui a été mise en demeure par le tribunal administratif de Marseille de réduire le temps de rejet des polluants dépassant les normes en vigueur, s'est poursuivi par une enquête publique. Une nouvelle fois nous avons dû dénoncer le satisfecit de bonne conduite qu'elle s'attribue pour ses rejets en mer et ses dépôts à terre.

Nous avons réussi à boucler la rédaction d'un ouvrage dénonçant les rejets de l'usine d'alumine de Gardanne dans les calanques, devenues parc national en 2012. Ce « **Livre noir des boues rouges** » retrace l'histoire de cet industriel sans scrupule qui a empoisonné la mer pendant plus de 50 ans et qui continue de le faire, avec la bénédiction des autorités officielles. Il comporte les derniers développements du combat mené par UCL. Nous tenons à remercier ici l'éditeur qui a accepté de publier cet ouvrage à une époque où une partie du grand public a tendance à se désintéresser des livres consacrés à l'environnement. Nous remercions également Radio dialogue qui nous a convié à nous exprimer à une heure de grande écoute pour faire la promotion de cet ouvrage. L'émission peut être écoutée sur le site de cette radio.

Nous sommes également intervenus sur les **rejets urbains** dans les eaux du parc national des calanques en réclamant la fin de ces rejets par la mise en place d'un traitement tertiaire de finition pour les stations d'épuration de Marseille, La Ciotat et Cassis. Nous avons demandé au directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse d'en être le coordinateur dans le cadre de son budget qui s'élève à 2,6 milliards d'euros pour les six ans à venir. Le temps est venu d'arrêter de croire que les rejets en mer des stations d'épuration actuelles sont inoffensifs pour la vie marine. Ces effluents charrient encore des substances à la fois toxiques et peu ou pas biodégradables qui ont tendance à s'accumuler et à se concentrer le long des chaînes alimentaires.

Dans le cadre de la coopération de notre association avec les autorités du parc national des calanques, j'ai été sollicité pour une interview dans la réalisation d'un **film documentaire sur Cortiou** sous la direction de Pierpaolo Brena et l'aide du caméraman Robson Dias. L'enquête est basée sur une vingtaine d'intervenants. J'ai pu m'exprimer en toute liberté. Le montage du film devrait être terminé en septembre et sa présentation au grand public suivra, en présence des intervenants.

Dans le cadre d'une enquête du ministère de l'environnement sur l'état des cours d'eau de France, UCL a réalisé un **dossier sur l'Huveaune**, en demandant d'accélérer sa dépollution totale et son rétablissement dans son lit d'origine, supprimant par là son détournement artificiel et inacceptable dans les eaux du parc national des calanques. Débarrassé de ses polluants et autres nuisances, nous proposons d'en faire un fleuve à la fois ludique et culturel. Ce sujet fera l'objet d'un prochain numéro de notre magazine.

Nous nous sommes associés aux nombreuses associations pour dénoncer le projet d'un décret qui mettrait en danger les **sites classés et inscrits**, avec déferlement du béton. Nous avons soutenu la pétition de Sandrine Rolengo que nous vous demandons de signer. Ce projet est en totale contradiction avec les actions du gouvernement et les annonces faites lundi 6 mai 2019 par le président de la République Emmanuel Macron en faveur de la protection de la biodiversité.

Enfin, nous avons pris contact avec l'**UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) qui organise un congrès à Marseille, l'an prochain, au mois de juin, sur le thème de la « **biodiversité** ». Nous avons précisé, au Directeur général, que cet évènement comportait un paradoxe ; celui de discourir sur la sauvegarde de la biodiversité à Marseille qui se singularise par une grave atteinte de la flore et de la faune marines par des rejets toxiques urbains et industriels toxiques dans le parc national des calanques ! Notre information était accompagnée d'une proposition ; celle de terminer ce colloque par une résolution de mettre fin définitivement à un tel scandale !

Henry Augier, président.

Alerte !

Menace de déferlement du béton dans les sites classés et inscrits

Le statut de site inscrit et de site classé a permis jusqu'ici de protéger et de sauvegarder des espaces remarquables et de grande valeur de notre patrimoine national. C'était une façon efficace de les mettre à l'abri de la frénésie des aménageurs de tous poils dont on connaît les abus les plus criards, notamment le long des rivages de la Côte d'Azur.

Un projet de décret gouvernemental risque de mettre fin à cette protection et d'ouvrir la porte à tous les abus.

Ce projet, référencé DGALN du 12 avril 2019, est intitulé « Projet de décret portant sur la déconcentration de la délivrance des autorisations de travaux en site classé ».

En clair, les autorisations ne seraient plus données par le ministère en charge de l'environnement, mais par les préfets de département.

Sans vouloir faire un procès d'intention, il faut reconnaître que le préfet de département a beaucoup moins de moyens que le ministère pour résister à une

pression locale d'aménagement. D'ailleurs, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a déclaré, le 21 mars dernier, que les préfets sont « fortement soumis aux pressions aménagistes locales, notamment à des fins touristiques ». Le CNPN a ajouté « qu'une déconcentration totale des autorisations de travaux remettrait en cause les efforts accomplis pendant plus d'un siècle pour la protection des sites les plus remarquables de France, qui font par ailleurs l'objet d'un intérêt croissant par le grand public, et elle constituerait un danger pour la protection de la biodiversité ».

Nous avons la chance en France de compter 2680 sites classés et 4794 sites inscrits, mais qui vont se trouver sous la menace d'une décision préfectorale, dépendant en pratique, d'un seul homme (ou femme) !

Il nous paraît intolérable d'imaginer une altération, une dégradation de ces sites d'exception. Cela vous fera certainement froid dans le dos à la seule évocation des sites tels que les Calanques de Marseille-Cassis,

Pétition en ligne : <https://www.change.org/p/sauvons-nos-paysages-remarquables>

Consultations publiques : Tous les avis consultés sont défavorables à ce projet.

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1959



"Coup de lune" sur les crêtes de Sormiou.

Gardiole : information Parc national et ONF



Communiqué de presse
22/03/2019

Fermeture définitive du chemin de la Gardiole à la circulation motorisée

Le 20 février 2019, par un courrier adressé à la Ville de Marseille et à la Ville de Cassis, les deux propriétaires privés du chemin dit « route de la Gardiole » ou encore « route Gaston Rebuffat » annonçaient leur décision de fermer définitivement et de manière permanente la circulation des véhicules sur leurs propriétés. Conformément au droit de la propriété privée, cette décision prend effet de façon immédiate. Une signalétique claire sur site et une campagne d'information seront bientôt déployées. Par le présent communiqué de presse, le Parc national des Calanques et l'Office national des Forêts souhaitent apporter quelques éclaircissements sur ce dossier.

CONTEXTE HISTORIQUE

Le chemin privé connu sous le nom de la route de la Gardiole relie la voie publique départementale RD559 (route de la Gineste) au col de la Gardiole, servant aujourd'hui d'aire de stationnement aux randonneurs et grimpeurs.

Sentier pédestre recensé sur les cartes Cassini, devenu chemin pavé à la fin du XIX^{ème} siècle lors de l'acquisition des terrains par l'Administration des Eaux et Forêts, la route de la Gardiole n'est bitumée que dans les années 1970, dans un contexte du tout-voiture, pour permettre l'accès aisé aux espaces naturels par les visiteurs. A la fin des années 1980 et tout au long des années 1990, un mouvement de recul progressif des voitures des sites naturels s'observe : les sites de Port-Pin, le belvédère d'En Vau, la Fontasse ferment aux automobilistes. Le parking de la Gardiole devient une zone de repli pour les automobilistes et l'aire de stationnement grandit par l'effet mécanique des stationnements répétés des voitures. A partir de 2013, la route de la Gardiole est soumise à un régime de fermeture en période estivale et dès saturation du parking, et ce afin de protéger le massif forestier et les personnes du risque incendie.

UN CHEMIN, TROIS PROPRIETAIRES

Sur sa partie Nord, de la route de la Gineste jusqu'à la forêt domaniale de la Gardiole, le chemin appartient aujourd'hui à deux propriétaires privés. Sur sa partie Sud, il se prolonge sur les terrains du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dont l'Office national des Forêts est gestionnaire.

Invoquant une fréquentation importante de la route, accélérant sa détérioration et rendant son entretien de plus en plus problématique, ainsi que la persistance de pratiques interdites représentant un danger pour la sécurité des biens et des personnes (stationnements en bord de route gênant l'accès des services de secours, jet de mégots...), les propriétaires privés ont annoncé, conformément à l'article 647 du code civil, leur décision de fermer définitivement et de manière permanente la route à la circulation automobile. Cette décision prend effet immédiatement.

UN ENJEU FORT DE SECURITE PUBLIQUE

Le chemin de la Gardiole est sur un secteur stratégique pour la protection contre l'incendie du massif des Calanques et dessert un réseau d'équipements de prévention de feux de forêt (pistes DFCI ; citernes). Elle est aussi une pénétrante pour les services de secours aux personnes vers des sites très fréquentés. A ce titre, les services de secours doivent pouvoir y accéder et circuler sans difficulté.

Au regard de ces enjeux de sécurité, plusieurs tendances justifient aujourd'hui un élargissement de la période de fermeture, mesure par ailleurs demandée par les services de secours :

Un site de plus en plus sensible au risque incendie

Les effets du changement climatique conduisent à un rallongement des périodes où le risque incendie est accru. De plus, la végétation s'est très fortement développée depuis le dernier incendie de 1990, augmentant ainsi la masse combustible sur le secteur. La présence de véhicules en plein cœur du massif forestier génère un risque important.

Une forte fréquentation

Gestionnaire des terrains détenus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Office national des Forêts témoigne de pics de fréquentation de plus en plus fréquents et de plus en plus étalés sur l'année. Ainsi, une saturation du parking de la Gardiole a régulièrement été atteinte sur le premier trimestre 2019, pourtant habituellement considéré comme une période de faible fréquentation. La situation actuelle génère en outre des tensions récurrentes et des conflits entre usagers.

Des pratiques inadaptées

En dépit des actions de surveillance et de police, de nombreux comportements individuels inadaptés persistent, tel le stationnement sur le bas-côté, et gênent voire empêchent la circulation des services de secours sur la route et sur le parking.

LE POSITIONNEMENT DU PARC NATIONAL ET DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Parc national des Calanques et l'Office national des Forêts comprennent la décision des propriétaires. Celle-ci va dans le sens des orientations de long terme sur le retrait progressif de la voiture individuelle du cœur de Parc national que s'est fixé le Parc national des Calanques, en lien avec ses partenaires, dans le cadre de la stratégie d'accueil des publics dans le Parc national des Calanques, du schéma d'accès et de son plan de paysage terrestre - et ce en particulier dans les configurations où la concentration de véhicules sur des voies étroites et en impasse génère des problèmes de sécurité.

La fermeture de la route s'inscrit dans la logique des politiques de mobilité et d'aménagement, visant à retirer la voiture des endroits fréquentés (centre-ville ou sites naturels) au profit de mobilités douces ou des transports en commun. Elle permettra également d'affirmer le caractère du Parc national comme un lieu d'apaisement et de ressourcement.

Actant de la rapidité de la décision et conscients des bouleversements qu'elle induit sur l'habitude des usagers du territoire et des solutions d'aménagement qu'elle implique de trouver, le Parc national des Calanques, les collectivités territoriales et leurs partenaires veilleront à ce que cette mesure s'accompagne du dialogue nécessaire avec les usagers et d'aménagements alternatifs. Une des priorités sera d'avancer, avec les collectivités, sur l'aménagement d'un parking sur le bord de la route de la Gineste.

Contact presse : Zacharie Bruyas
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17
zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr
141, avenue du Prado - Bât A
13008 Marseille

Pour en savoir plus sur le Parc national : www.calanques-parcnational.fr

 [@ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)

 [@ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques)

 [@Parc_national_des_Calanques](https://www.instagram.com/Parc_national_des_Calanques)

Gardiole : information UCL

La Gardiole constitue l'une des entrées dans le Parc national des Calanques. Le chemin qui y mène permet aux visiteurs et aux sportifs d'atteindre plus facilement et plus vite des zones du parc relativement éloignées de la route départementale de la Gineste. Il faut prendre en compte, en effet, non seulement la longueur du chemin à parcourir, mais aussi la problématique de rejoindre la bifurcation Gineste/chemin de La Gardiole, où il n'existe aucune possibilité de laisser son véhicule. On comprend, dès lors, la surprise et le tollé général qui ont suivi l'interdiction d'emprunter ce chemin, sans le moindre préavis, et surtout sans solution de rechange !

Il faut reconnaître aussi que cette interdiction résulte en grande partie des abus d'utilisation de ce chemin qui, par ailleurs est privé. Le nombre très élevé de véhicules a contribué à détériorer l'assise du chemin, d'une part. L'incivisme de certains se révélait par de nombreux véhicules mal garés, obstruant tout ou partie le passage, d'autre part. Il en allait de la sécurité. Ainsi, certains jours, il aurait été impossible aux véhicules des pompiers de passer en cas d'incendie. Cet incivisme se traduit aussi par la dégradation et le piétinement de la flore et le rejet des restes de pique-nique et autres débris.

Nous ne savons pas si les deux propriétaires du chemin recevaient une aide pour l'entretien du chemin, mais il faut comprendre l'exaspération de ces derniers face à ces abus. Cette décision subite vient certainement de leur exaspération de voir une telle situation perdurer.

Dans cette « affaire », il apparaît qu'une telle situation résulte d'un manque de concertation entre les propriétaires, les autorités du parc national des calanques, l'ONF et les utilisateurs du chemin. Tôt ou tard on devait s'attendre à une telle situation et il

aurait fallu s'y préparer, par la concertation. Des solutions existent, mais, à la suite de cette interdiction, elles sont difficiles à réaliser. Certains ont pensé à créer un parking au niveau de la bifurcation du chemin et de la route départementale et de mettre en place un service de transport public (une navette comme on l'appelle, à propulsion électrique). Mais ce parking se trouverait dans le coeur du parc national. S'il était refusé, le départ du mini bus électrique pourrait alors se faire à Cassis, mais avec l'objection que les parkings de cette petite ville sont souvent saturés. Il y en a bien un grand aux Gorguettes mais il est utilisé pour la desserte du port et de la Presqu'île. Le départ de Marseille est une autre solution, peut-être plus facile pour trouver un parking ou tout simplement d'utiliser les transports en commun phocéens existants ou à créer pour rejoindre le point de départ de la navette. Il existe très peu de bus reliant Marseille à Cassis par la Gineste. Une ligne directe Marseille-La Gardiole, La Gardiole-Cassis, Cassis-La Gardiole, La Gardiole-Marseille pourrait être appréciée. Cette solution aurait l'avantage de réduire le nombre de véhicules sur la route de la Gineste. Encore faut-il trouver une compagnie de transport qui accepte de créer cette ligne !

L'auberge de jeunesse constitue un cas particulier. Faut-il considérer qu'elle est enclavée et que le droit de passage doit lui être reconnu ? Les trente ans d'usage sont d'ailleurs dépassés !

Cette interdiction d'utiliser le chemin de La Gardiole doit être perçue comme élément déclencheur d'une négociation avec les propriétaires du chemin. Dans le prix du billet de transport, un pourcentage devrait être réservé pour constituer un budget d'entretien du chemin et un autre pour la rémunération du personnel en charge du respect de la réglementation.

Escalade dans les Calanques

Lors des campagnes de signatures de pétitions (de 1993 à 2012) pour la création d'un Parc National pour les Calanques à l'initiative d'UCL, nous avons pu constater que randonneurs et grimpeurs signaient majoritairement la pétition. Un large consensus avait été atteint pour mettre ce joyau à l'abri du béton. Il

faut dire que le POS de 1992 avait effrayé plus d'un amoureux de ce site. Imaginez tout le bord de mer du Mt Rose à Port Pin avec une possibilité d'urbanisation (6m de haut), des immeubles de 16m au col de Sugiton, de 10 m à Callelongue, etc. Finies alors, les belles traversées d'escalade du Cap Morgiou, de

Castelviel, de l'Eissadon, d'En Vau, du Devenson et bien d'autres escalades ! J'oubliais : en 1998, Port Miou n'était pas en reste avec le POS de Cassis !

En 2006, quelle surprise pour ces randonneurs de voir la suppression des sentiers à partir du Socle de la Candelle et du Val Vierge en déséquipant le passage de l'Oeil de verre. Sans chaîne, le passage devenait impossible pour les randonneurs, et dangereux pour un grimpeur fatigué. Toujours la même musique : pétitions, conférence de presse et ouf (!), un beau rééquipement du passage mythique réalisé... et accepté.

En 2009, le 11 septembre des Calanques a lieu. Comme un oukase, lors d'une réunion au GIP, les participants apprennent l'interdiction de fréquenter les Calanques à partir de l'Oeil de verre jusqu'à Cassis, ainsi que le Cap Canaille. Tollé général des grimpeurs, randonneurs, Excurs, CAF Marseille-Provence, FFRP...etc. Les grimpeurs se sont regroupés en association «des Calanques et des Hommes» pour assurer le respect et la liberté de la pratique de l'escalade. Un consensus a été trouvé.

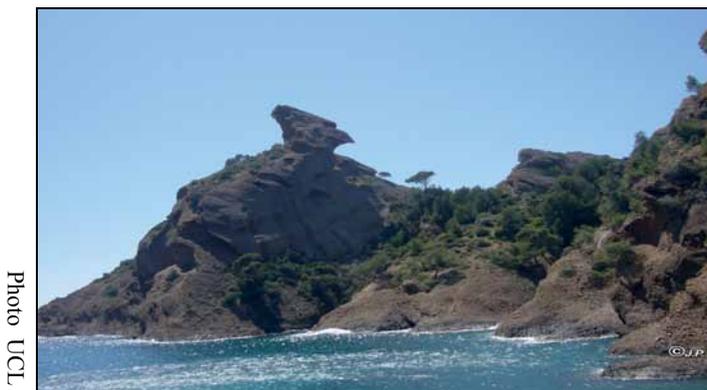
En 2018, des grimpeurs ont été surpris en train d'équiper des voies, pour certains avec support filmé. Un a été filmé alors qu'il grimpeait dans des voies

autorisées (?), l'autre après 24 déplacements de garde du parc et installation de caméras ! Il faut dire que la falaise de 10 m pour enfants –certes en cœur de parc– était derrière les nouveaux immeubles du bd Pierrotti, à côté des ravages des clubs de vtt qui mettent les racines des pins à nus et des ravages des moto-cross sur 5 km de sentiers fréquentés par les randonneurs aménagés en piste avec tremplins !

Pourtant les grimpeurs ont toujours accepté des restrictions : muraille de Chine (1993), île de Riou (2003), vallons des Pételins, de la Fenêtre, des Charbonniers, des Chaudronniers, du Cerisier, secteur Pyromaniaque (Sormiou) ; sans parler des restrictions pendant la période de nidification (Cancéou, Castelviel, Bougie). La population des randonneurs-escaladeurs a toujours été favorable à la protection des Calanques. En 1975, le COSINA a réussi à faire classer ce merveilleux site pour la terre et en 1976 pour la mer. Le PN aussi est à l'initiative de la population marseillaise. Une première dans l'histoire des parcs nationaux en France ! Il est à regretter cette focalisation sur l'une des populations qui a contribué à la sauvegarde du site. Le passé et l'histoire ne doivent pas être mis de côté. Ainsi, cette situation est préjudiciable à l'image du parc.

Jacky Plauchud

La Ciotat, classée parmi les plus belles baies du monde



La tête de chien de Figuerolles.



L'île verte.

Le 27 mars 2019, La Ciotat a rejoint, dans l'allégresse générale, le club des plus belles baies du monde. Elle doit ce classement et cette reconnaissance au club des plus belles baies du monde, association internationale créée en 1997. Elle se trouve désormais aux côtés de 41 autres baies de 27 pays différents, dont, les plus célèbres, telles que la baie d'Along, la baie de San Francisco et celle de Rio de Janeiro !

Elle rejoint aussi d'autres hauts lieux de notre patrimoine national que sont la baie du Mont-Saint-Michel, Fort de France, la Baule, golfe du Morbihan, baie de Pouliguen, baie de Somme, baie de Quiberon et golfe de Porto et Girolata.

Sa valeur patrimoniale et sa qualité paysagère ont été les deux facteurs principaux de son classement. Les falaises de Soubeyrannes, le cap Canaille, le bec de l'Aigle, les calanques de Figuerolles et du Mugel, sans oublier le fleuron de l'île Verte, sont les atouts majeurs de ce classement. C'est aussi une entrée importante au Parc national de Calanques.

Ce label doit être un encouragement à prendre soin de son patrimoine et à continuer à concilier protection de cet environnement d'une valeur exceptionnelle avec sa mise en valeur touristique et son développement économique. Il est urgent également d'arrêter tout rejet polluant en mer, inadmissible avec cette labellisation.

Nous saisissons cette opportunité pour renouveler notre projet de doter la station d'épuration de la Ciotat, d'un traitement tertiaire de finition, permettant de mettre fin aux rejets de produits rémanents et toxiques, intolérables au cœur même de cette baie maintenant reconnue parmi les plus belles merveilles du monde !

Incident et pollution à la Ciotat

Lettre ouverte adressée aux personnalités et organismes suivants :

Préfet des Bouches du Rhône, directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, directeur et président du CA du parc national des calanques, Maire de La Ciotat et le délégué à l'environnement, maire de Cassis, métropole Aix-Marseille-Provence, directeur départemental du territoire et de la mer, directeur de l'agence régionale de la santé, président du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, président du conseil régional PACA, l'ensemble des médias, associations et autres groupements, réseaux sociaux.

Station d'épuration de La Ciotat - Dysfonctionnement à répétition Alerte et proposition

Description de la station.

La station d'épuration de La Ciotat a été conçue pour traiter 95.000 EH (Equivalent Habitant) et peut traiter au maximum 14.000 m³ d'eau usée par jour.

Elle comporte un équipement classique des stations du littoral méditerranéen français

- Un prétraitement assurant le retrait des objets plus volumineux que les particules (dégrillage) et des huiles et graisses (désuilage, écrémage).
- Un traitement primaire physicochimique à l'aide d'un flocculant qui permet d'éliminer une grande partie des matières en suspension (MEST) et des matières organiques (MO). Le flocculant provoque une agglomération des particules en formant des « flocs », l'ensemble étant décanté pour former des boues primaires qui seront évacuées et traitées ailleurs.
- Un traitement secondaire biologique basé sur l'intervention de bactéries spécialisées sur l'élimination d'une partie de la pollution résiduelle. A La Ciotat, le procédé biologiques repose sur l'utilisation de granulés de roches volcaniques (pouzzolane) sur lesquels se fixent les microorganismes épurateurs. L'eau traverse ce filtre biologique et subit une dépollution complémentaire de celle du traitement physico-chimique
- L'installation d'assainissement comporte 120 km de réseau et deux déversoirs d'orage qui débitent directement dans la mer, lorsque le fonctionnement de la station est débordé par un flux d'eau trop important.
- Les effluents sortant de la station d'épuration sont rejetés dans la calanque de l'Espinon, voisine de la calanque de Figuerolles et sont diffusés sur l'ensemble de la baie de La Ciotat et même au-delà.

Dysfonctionnements à répétition.

Depuis 2014, cette station d'épuration connaît des phases de dysfonctionnement à répétition qui ont été largement dénoncées. Confronté à cette fréquence et à cette durée des rejets des effluents non traités qui polluent les eaux du Parc national des Calanques, le préfet des Bouches-du-Rhône a adressé, le 21 octobre 2016, à la métropole, une injonction pour que cessent ces rejets polluants, avec menace d'un référé au tribunal administratif de Marseille.

Le problème paraît venir du traitement biologique. Non seulement les microorganismes, débordés par le volume d'eau pluviale supplémentaire, ne fonctionnent plus par temps de pluie, mais la lenteur du procédé engendrerait aussi, périodiquement, en fonction de la charge et du débit trop élevés, un ralentissement de leur efficacité. Il convient de ne pas perdre de vue que la station doit faire face, notamment, à une forte affluence estivale.

L'appareillage du traitement biologique a fait l'objet, en 2017, d'une réparation et d'une amélioration importantes par la SAEM (Société Assainissement Est Métropole) et la métropole Aix-Marseille-Provence, pour un coût de l'ordre de 600.000 euros. Sur cette base la station d'épuration de La Ciotat a été déclarée respectant la réglementation en 2017. Elle a également été reconnue comme conforme en équipement le 31 décembre 2018.

Alerte ou non ?

Y-a-il eu un nouveau dysfonctionnement en ce mois de mai 2019 ?

Le quotidien La Marseillaise a consacré un article sur ce sujet, dans son numéro du 11 mai 2019. Le chroniqueur y précise que Jacques Latracol, ingénieur à la retraite, aurait constaté une pollution dans la calanque de l'Espinon et que cette contamination serait due à un dysfonctionnement du traitement biologique de la station d'épuration. Les autorités responsables ont répondu qu'il n'y avait eu aucun incident de cette nature à l'usine de traitement des eaux.

Un projet ambitieux pour un site d'une exceptionnelle valeur.

Que cet incident ait eu lieu ou non, cet épisode rappelle la fragilité de la filière biologique de ce traitement et qu'une surveillance accrue est devenue nécessaire.

Il nous donne surtout l'occasion de préciser que les traitements primaire et secondaire de la station d'épuration de La Ciotat, bien que respectant les normes européennes, sont insuffisants. Il en est de même de la station voisine de Cassis. Si une partie importante de la charge polluante est éliminée, de nombreux composés passent encore au travers de cette filière. Il s'agit de polluants peu ou pas biodégradables qui se signalent par une grande toxicité pour le milieu marin : tensio-actifs durs des détergents, métaux lourds indestructibles, perturbateurs endocriniens, résidus pharmaceutiques, etc. Comme ils sont peu ou pas biodégradables, ils ont tendance à s'accumuler dans la mer et à être concentrés le long des chaînes alimentaires jusqu'aux prédateurs supérieurs (poissons, mammifères marins). Le moment est venu de doter ces stations d'épuration d'un traitement tertiaire de finition. Il permettrait de supprimer les rejets en mer et d'utiliser les eaux débarrassées de leurs poisons pour l'irrigation et la recharge des nappes phréatiques, dans le contexte de la raréfaction de l'eau liée au changement climatique. Certains responsables politiques et administratifs considèrent encore, en toute sincérité, que leur station combinant un traitement physico-chimique et biologique élimine toute la charge toxique et que le milieu récepteur n'est plus pollué. Il n'en est rien. D'ailleurs, dans cette optique, comment expliquer que les eaux traitées qui sortent de la station d'épuration sont rejetées en mer et non utilisées pour les besoins à terre ? Tout simplement parce qu'elles contiennent encore des substances toxiques rémanentes !

Le moment est venu de tenir compte que les effluents, insuffisamment dépollués, sont rejetés dans la partie marine du parc national des calanques créé en 2012 et que ce rejet est intolérable dans ce monument naturel labellisé par la plus haute valeur environnementale. Il faut protéger et sauvegarder les richesses de la flore et de la faune sous-marines du parc. Les fonds autour de l'île Verte sont d'une grande richesse biologique, à forte biodiversité, et ne doit en aucun cas être impactée par les rejets urbains des villes côtières.

Le traitement primaire physico-chimique a été complété par un traitement secondaire biologique. L'effort est important ! Pourquoi s'arrêter en chemin ? A ce stade, on est proche de l'objectif zéro pollution. La technologie existe et a fait ses preuves. Le budget à réunir est facile à trouver si on considère l'objectif comme prioritaire.

Le classement récent de la baie de la Ciotat reconnue comme la plus belle du monde devrait conforter notre proposition dans l'objectif d'en faire une référence mondiale aussi bien en termes d'assainissement que de respect des richesses de la mer.

Boulevard Urbain Sud



Photo UCL

Eradication de la biodiversité au Cabot

L'audience concernant les requêtes de SOS Nature Sud et des Jardins familiaux s'est tenue au Tribunal Administratif de Marseille le 28 février 2019. Les associations de CANBUS dont UCL, étaient présentes. L'affaire a été mise en délibéré. Hélas le recours en première instance a été rejeté malgré la perspective de saturation du B.U.S aux heures de pointe, du problème de pollution de l'air engendré par 40 000 véhicules par jour prévus et de la pression accrue aux portes des Calanques : la Gineste, Luminy, Morgiou, Sormiou, Callelongue.

SOS Nature Sud fait appel de cette décision.

Une journée « portes ouvertes » s'est tenue dans les Jardins familiaux le 25 mai. Chacun a pu apprécier cet îlot de

verdure et de biodiversité en ville menacé de disparaître par le passage du BUS.

Une autre journée d'action « la fête des pins » est prévue le 15 juin au Roy d'Espagne pour protester contre la coupe de 200 pins.

Journal « La Marseillaise » du 7 juin 2019

Sur l'île du Frioul à Marseille, le courant ne passe plus

Écrit par Emmanuelle Valenti

Depuis le 21 mai à 14h26, les habitants du Frioul sont alimentés en électricité par un groupe électrogène et ce, après que les câbles installés il y a 40 ans aient rendu l'âme suite à une énième panne.

La récurrence des pannes du groupe électrogène est un gros problème. L'impact financier est lourd. Vous êtes en plein service, tout s'arrête d'un coup et adieu recette. Nous n'avons aucune compensation. C'est pénible et angoissant », explique Jean-Guy Mangiante, patron du restaurant Dauphin. Installé sur le chemin Saint-Estève près de l'hôpital Caroline, le générateur, alimenté par un moteur diesel, a une puissance active de 1 250 kilo voltampères et consommerait en moyenne 1 000 litres de carburant par jour.



Le Frioul, qui fait partie des 111 quartiers de Marseille, est rattaché au 7e arrondissement. PHOTO DR

Des promesses engagées

Son entretien prive régulièrement les habitants de courant. « Il a été acté, mercredi, conjointement avec les commerçants que l'entretien aurait lieu tous les 15 jours, le mardi, entre 7 et 10 h », explique Christian Couton, conseiller d'arrondissements, délégué au Frioul (SE). Néanmoins, la ferme aquacole et la supérette, seront alimentées en continu par un petit groupe électrogène fourni par Enedis.

Depuis le mois dernier, le bruit, les émanations d'oxyde d'azote, de CO2 et du dioxyde de soufre, inhérentes au diesel, polluent l'air. « Ce n'est pas écologique, tous les déchets sont rejetés dans l'atmosphère et c'est bruyant », s'agace Jean-José Ville, un commerçant. Enedis a proposé de faire tirer un câble provisoire depuis le continent. « Le temps d'avoir les autorisations, les travaux devraient commencer en septembre », informe le conseiller. Enedis s'engage à installer deux nouveaux câbles sous-marins. « Nous avons commandé la fabrication de deux câbles auprès de collègues bretons mais le processus d'installation sera long », confie son service communication. Cela pourrait être pour 2020. Le générateur a donc encore de beaux jours devant lui...

Lettre ouverte adressée aux têtes de liste des élections européennes du 26 mai 2019

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration de l'association fédérative Union Calanques Littoral, laquelle est à l'origine du Parc national des Calanques, a décidé de vous questionner publiquement au sujet de la politique environnementale européenne.

Question n° 1 : *vous engagez-vous à proposer l'adoption de dispositions législatives européennes permettant d'améliorer la sauvegarde des zones protégées, Parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles, ZNIEFF, et autres dispositifs existant en Europe, en augmentant leur indépendance face aux intérêts locaux ?*

Pour la France, cela permettrait de surmonter la néfaste loi Giran, du 14 avril 2006, qui a affaibli l'indépendance nationale des Parcs nationaux au profit d'une augmentation du potentiel d'influence d'intérêts locaux. Il s'agit notamment de rétablir la « zone périphérique » en remplacement des « zones d'adhésion » qui peuvent conduire à des abus inadmissibles.

Question n° 2 : *vous engagez-vous à proposer l'adoption de dispositions législatives européennes devant conduire le plus rapidement possible à l'arrêt total de tout rejet d'eaux polluées en mer, par l'installation des traitements tertiaires de finition, avec recyclage intégral des eaux ?*

Les calanques vous en fournissent un cas exemplaire : l'usine d'alumine de Gardanne rejette en continu dans la partie marine du Parc national des Calanques 270 m³ par heure d'une eau chargée en éléments toxiques, 83 au total, parmi lesquels de nombreux perturbateurs endocriniens, une vingtaine de métaux et métalloïdes, 16 hydrocarbures aromatiques polycycliques, 6 composés benzéniques, 7 PCB, 7 dioxines, 10 furanes. Aggravant la situation, la majorité de ces éléments, éminemment toxiques, sont non biodégradables, donc ils s'accumuleront dans les eaux marines, atteignant des concentrations fatales au développement du plancton et des larves de poisson et de "fruits de mer". Ils se concentreront également le long des chaînes alimentaires au fur et à mesure des apports, phénomène non pris en compte par les autorités françaises qui ne veulent considérer que l'instant T où les quantités rejetées peuvent sembler faibles, suivant les prescriptions de la convention de Barcelone pour la Méditerranée. Il en est de même des stations d'épuration des agglomérations, surtout celles proches du littoral, comme celle de Marseille qui déverse encore de nombreux polluants non biodégradables.

Le moment est venu qu'une décision européenne surmonte cette position des autorités françaises, et d'une manière générale pour la protection des mers européennes, annule définitivement la notion de "normes" acceptables de rejets polluants, en instaurant le zéro rejet par traitement et recyclage intégral. Cela permettrait une récupération des eaux pour l'irrigation et la recharge des nappes phréatiques, dans le cadre du changement climatique qui a commencé.

Question n° 3 : *Vous engagez-vous aussi à faire créer une Loi littoral européenne exigeante et protectrice, en surmontant les dispositions législatives récentes de la loi Elan permettant de recommencer à construire en bordure de la mer, dans ce qui a été appelé, notamment, les « dents creuses » ?*

Question n° 4 : *Vous engagez-vous à renforcer concrètement (pas seulement au niveau des principes) la politique européenne, contre toutes les atteintes à l'intégrité de la mer non citées ci-dessus ?*

Si vous êtes élu(e) vous aurez là un argumentaire pour un plus grand respect de notre environnement et de notre qualité de vie. Nous sommes déterminés à vous aider dans une telle perspective.

Fait à Marseille le 25 avril 2019

P/Le Conseil d'Administration d'Union Calanques Littoral
Henry Augier, Président,

PS : *Vos réponses et non réponses seront largement diffusées.*

Réponses reçues

Lutte Ouvrière

A l'attention du Professeur Henry Augier

« Bonjour,

*Je vous prie de trouver ci-dessous la réponse de **Nathalie Arthaud** à votre correspondance. Cordialement, Martine Anselme du secrétariat de **Lutte ouvrière**.*

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier m'alertant sur la nécessité de sauvegarder le littoral marin.

Je partage votre inquiétude sur l'avenir des zones protégées, et particulièrement de la mer toujours plus polluée par les rejets toxiques provenant des industries. Vous citez l'usine d'alumine de Gardanne dont les boues rouges polluent depuis des décennies le littoral marseillais. Plus récemment, les médias ont alerté sur la quantité de plastique présente dans les océans, au point qu'on en retrouve à tous les niveaux de la chaîne alimentaire.

Et l'eau n'est pas la seule concernée par cette pollution massive, l'air l'est tout autant. Pour ne prendre qu'un exemple de votre région, les usines sidérurgiques et pétrochimiques de l'Étang de Berre rejettent en permanence des tonnes de gaz toxiques comme l'oxyde de soufre. Cette pollution quotidienne rend malades les riverains de ces installations industrielles, mais aussi ceux qui y travaillent, provoquant une augmentation des affections respiratoires ou des cancers, même pas toujours reconnus comme maladies professionnelles.

À l'échelle de la planète, toutes ces pollutions, auxquelles s'ajoute la surexploitation des ressources, ont un impact catastrophique sur l'environnement, aggravant le réchauffement climatique, menaçant même la biodiversité. Elles découlent du système capitaliste, responsable également de la catastrophe sociale que sont le chômage de masse et la pauvreté dans les pays riches, les famines et les guerres dans les pays sous-développés.

Aujourd'hui, toute la vie économique et sociale est contrôlée par quelques grands groupes industriels, mus par la recherche du profit maximum, et tout aussi irresponsables vis-à-vis des hommes que de la nature. Shell, Total, Rio Tinto, Glencore, Nestlé ou Colgate-Palmolive exploitent des travailleurs aux quatre coins du monde, et ils sont prêts à détruire des forêts, à polluer des nappes phréatiques pour extraire du pétrole ou des minerais, à produire du soja ou de l'huile de palme au moindre coût.

Si l'on veut maîtriser l'impact des activités humaines sur la nature, il faut pouvoir décider collectivement ce que l'on produit et dans quelles conditions. Cela impose d'exproprier les requins de la finance, de l'industrie ou de l'agroalimentaire, qui ont aujourd'hui tous les pouvoirs, et décident en fonction de leurs intérêts immédiats et à court-terme.

Comme communiste révolutionnaire, je suis convaincue que les travailleurs, par leur rôle dans la production, ont la capacité de prendre en mains l'économie et de réorganiser la société pour satisfaire les besoins de la collectivité. L'humanité pourrait alors mettre en œuvre, en toute conscience, les connaissances accumulées pour produire ce dont elle a besoin, en évitant de polluer et de gâcher les ressources comme le travail humain.

Avec mes salutations les plus cordiales, »

Nathalie Arthaud

La France Insoumise

A Monsieur Henri Augier,
Président du Conseil d'Administration de l'Union Calanques Littoral

« Monsieur,

Nous portons un projet humaniste pour vivre en harmonie avec les autres êtres humains, la nature et les animaux. C'est en ce sens que nous tirons la sonnette d'alarme face à l'inaction du gouvernement Macron et avons déposé une proposition de résolution à l'Assemblée nationale pour sommer le Parlement de déclarer l'état d'urgence écologique et climatique. Les scientifiques du GIEC et de l'IPBES nous alertent : il nous reste 12 ans pour agir et la sixième extinction de masse est commencée. Nous voulons une Europe porteuse de paix, de progrès social, de démocratie, d'émancipation, qui assume sa responsabilité de lutter contre le changement climatique et la catastrophe écologique. Ainsi, nous devons changer les modes de production, de consommation et d'échange en engageant une planification écologique. En Europe aussi, il est temps d'instaurer la règle verte : ne pas prendre plus à la planète qu'elle ne peut supporter ni produire plus de déchets que ce qu'elle peut absorber.

Notre priorité est de protéger l'écosystème, la santé, les biens communs et les animaux. Nos élu.e.s soutiendront en ce sens la proposition d'un tribunal international de justice climatique et contre les écocides (crimes écologiques) pour juger États et multinationales et l'adoption d'un plan de sauvegarde pour la biodiversité en Europe ambitieux. Alors même que la mer n'a pas révélé l'ensemble de ses secrets, elle subit déjà de plein fouet le dérèglement climatique provoqué par l'activité humaine. Dans le prolongement de notre programme présidentiel l'Avenir en Commun et de son livret complémentaire sur « La mer, nouvelle frontière de l'humanité », nous avons des ambitions fortes au niveau européen. La mer est un bien commun essentiel gravement menacé. Pour nous, elle est un nouvel horizon politique, écologique, culturel, scientifique. C'est aussi une responsabilité historique. »

Nous défendons ainsi la nécessité d'engager un « plan mer » européen. Il s'agira notamment de développer les énergies marines renouvelables en lien avec les pêcheurs et les autres usagers de la mer et de combattre la surpêche, la pêche illégale et les méthodes destructrices. Notre député européen Younous Omarjee, suivi de près par notre groupe parlementaire national, a été à la pointe de la bataille pour l'interdiction de la pêche électrique, technique mortifère symbole d'une pêche industrielle qui épuise les écosystèmes. Par ailleurs, nous considérons que les mers et les littoraux ne doivent aucunement être les poubelles à ciel ouvert de la planète. Ainsi, nous appuyons la nécessité d'un programme européen de dépollution des mers et océans (récupérations des déchets plastiques, équipements des littoraux en stations d'épuration, etc). De notre point de vue, les directives européennes sur l'eau doivent reconnaître le droit à l'eau et à l'assainissement et doivent reconnaître l'eau comme un bien commun inaliénable. De ce fait, la responsabilité des pollueurs doit être accrue et non détricotée. Enfin, nos élu.e.s défendront la nécessaire protection du littoral européen en renforçant les normes et les contrôles sur les activités industrielles et agricoles à fort potentiel de pollution, en proposant l'extension du réseau Natura 2000 aux côtes des pays du Maghreb ainsi qu'aux eaux profondes méditerranéennes et en imposant des règles strictes pour lutter contre les projets immobiliers qui défigurent les paysages côtiers. Les députés France Insoumise se sont notamment opposés aux dispositions de la Loi ELAN qui y étaient relatives, allant jusqu'à les dénoncer sous la forme d'un recours au Conseil Constitutionnel.

Soyez assuré du fait que nous comptons envoyer au Parlement européen des parlementaires de combat pour informer le grand public, accompagner les luttes qui ont lieu en France et en Europe, protéger les lanceurs d'alerte et débusquer les lobbies.

Bien cordialement,

Le pôle programme pour les européennes de la France insoumise

Debout La France

M. Henry AUGIER,
Président d'Union Calanques Littoral,

Paris le 14 mai 2019,

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier en date du 25 avril que j'ai eu le plaisir de recevoir. Je tiens avant toute chose à vous remercier pour le remarquable travail qu'effectue votre association et ses membres au service de la protection de notre patrimoine naturel commun et au service de l'environnement.

Je vous adresse ci-dessous mes réponses à vos quatre questions, je vous en souhaite bonne réception.

Concernant la question première, il est du rôle du législateur de tout faire pour améliorer la protection des zones protégées comme la vôtre, afin de les mettre hors d'influence des lobbies, des intérêts partisans et des dérives de petits pontes. Aussi, vous évoquiez la nécessaire réforme de la loi Giran du 14 avril 2016, j'y suis pleinement favorable. Cependant, il est bien là question d'une disposition nationale, ce qui me semble être le meilleur échelon pour défendre une politique cohérente et exigeante de protection de l'environnement. Bien naturellement, en l'état des choses et dans l'attente d'une réforme complète et profonde de l'Union Européenne, qui rendra aux Etats européens la majorité de leurs capacités souveraines, notamment en termes environnementaux, la liste Debout la France – CNIP, portera, soutiendra et défendra toutes les initiatives au Parlement Européen susceptibles d'améliorer la sauvegarde de ces zones. Néanmoins, on ne peut pas agir durablement contre les populations locales. Aussi je crois profondément au RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne) local, que j'ai personnellement mis en place comme maire dans ma ville de Yerres.

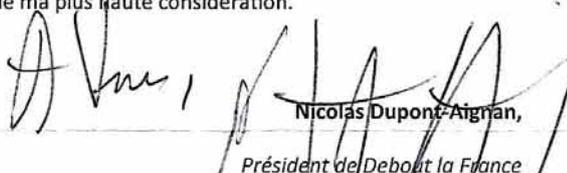
Concernant la deuxième question, je me prononce sans réserve pour une interdiction complète et sans dérogation possible de tout rejet d'eaux polluées en mer. Il s'agit là d'une aberration écologique, d'un danger sanitaire conséquent et d'une catastrophe pour la biodiversité. Comme vous le soulignez, il y a urgence à agir, il n'est pas de « normes acceptables ». Cependant, il est aussi impératif de préserver les emplois industriels. C'est pourquoi il faut investir massivement dans notre industrie afin de permettre d'une part d'élever ses standards environnementaux (et ainsi d'éviter tous les rejets que vous évoquiez), et d'autre part de lui offrir les conditions de perpétuation de son excellence (par une transition vers les outils numériques, les technologies d'avenir...etc.) afin qu'elle demeure une composante essentielle de notre économie.

Pour répondre à votre troisième question, je me suis depuis toujours opposé à la loi Elan particulièrement en ces dispositions permettant de recommencer à construire sur les côtes. Au profit de quelques privilégiés, on défigure des paysages magnifiques et on saccage le patrimoine naturel des Français. Il faut donc profondément réformer la législation en la matière. Encore une fois, je pense qu'il s'agit là d'une question nationale. Cependant il nous faut cordonner les meilleures politiques européennes afin de pouvoir atteindre des objectifs ambitieux en termes de dépollution de la Mer Méditerranée.

Enfin concernant votre dernière question, nous soutiendrons toutes les mesures qui pourraient permettre de préserver l'intégrité de la mer. Nous serons, grâce à vos analyses, force de proposition en la matière, dans le respect des souverainetés nationales.

Je vous exprime ma profonde gratitude pour l'expertise remarquable et éclairante que vous avez bien voulu nous transmettre, et je me réjouis d'avance de pouvoir compter sur vos analyses dans nos futurs travaux parlementaires.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.


Nicolas Dupont-Aignan,
Président de Debout la France

Nouvelles brèves

Hongrie environnement

Quatre villages avaient été frappés par la coulée de boue toxique en octobre 2010.

Le 4 octobre 2010, la digue d'un réservoir de déchets toxiques produit par une usine d'aluminium s'effondrait au nord-ouest de la Hongrie. Après huit ans de procès, un tribunal hongrois a condamné ce lundi 4 février dix personnes, dont l'ancien directeur de l'usine.



Le 4 octobre 2010, la Hongrie connaissait le plus grave accident industriel de son histoire. A la suite de la rupture d'un réservoir fissuré de l'usine de bauxite-aluminium MAL d'Ajka, à 160 km à l'ouest de Budapest, plus d'un million de mètres cubes de boues rouges toxiques avaient englouti trois villages. Bilan : dix mort plus de 200 blessés et le Danube et ses affluents gravement pollués. Lors d'un premier procès en 2016, le tribunal avait relaxé les prévenus, estimant qu'ils n'étaient pas responsables, rappelle notre correspondante à Budapest, **Florence La Bruyère**. Mais une cour d'appel a ordonné un nouveau procès. Et le tribunal de Gyôr, dans

l'ouest du pays, vient de rendre un jugement en première instance. L'ancien directeur de l'usine, Zoltan Bakonyi, écope de deux ans et demi de prison ferme. Son adjoint est condamné à deux ans de détention, tandis que les autres prévenus reçoivent des peines avec sursis. Tous sont reconnus responsables d'homicides par négligence et d'atteinte aux biens publics et à l'environnement. Mais l'Etat, qui était chargé de vérifier les installations de l'usine et qui a délivré, année après année, des permis de fonctionnement, n'a pas été inquiété par la justice. Huit ans après la catastrophe des boues rouges, et malgré des centaines de millions d'euros investis dans la dépollution, des centaines d'hectares restent interdits à la culture. La plupart des habitants ont été relogés à quelques kilomètres des villages sinistrés. Mais des dizaines d'entre eux ont refusé de revenir vivre dans la région.

Un commissaire enquêteur radié pour avoir voulu trop bien faire !

Gabriel Ullmann, docteur en droit de l'environnement, était chargé de mener les enquêtes publiques sur des grands projets tels que des autoroutes, des aéroports, des usines, des zones d'activités. Pour avoir donné un avis défavorable de trop, il a été radié par le préfet de

l'Isère de la liste des commissaires-enquêteurs. Il a été remercié après 25 ans de service ! Son cas illustre les menaces qui pèsent sur les enquêtes publiques (pour plus de détail le lecteur est invité à consulter le message de « Reporterre » du 6 mars 2019.

Le Parc national des Calanques vient de lancer son application participative

Cette application, développée par la société Setavoo et intitulée « Mes calanques », est destinée aux visiteurs.

Elle a pour but de les informer sur les conditions d'accès dans le parc, les bonnes pratiques de visites et d'activités sportives. Elle comporte aussi des renseignements sur la découverte de la flore et la faune.

Sept itinéraires de promenades sont proposés sur l'application via la géolocalisation pour découvrir au mieux toutes les richesses de ce site d'exception.

L'application invite aussi les usagers à faire remonter au parc des informations sur ce qu'ils ont vu de particulier au cours de leur visite (dépôts d'ordure, éboulements, constat de nuisances diverses, signalement sur la flore, comme par exemple la floraison, et sur la faune, comme par exemple la rencontre avec un animal singulier ou blessé, etc.)

Disponible sur l'App Store et sur Google Play, l'application se divise en trois catégories résumées à travers sa devise : « Visitez, découvrez, participez ». Des informations pratiques sont proposées aux utilisateurs, avec les conditions d'accès notamment

lors des risques incendies. Pour les amateurs de pratiques sportives, des cartes en lignes leur indiquent dans quelles conditions les exercer en fonction des secteurs du parc. Si des épisodes dangereux surviennent, l'application avertira les visiteurs via une fonction d'alerte.

« On a trois millions de visiteurs par an, et avec 80 gardes lors des périodes estivales, il est très difficile d'en toucher un maximum. Nous avons un vrai défi d'informations envers nos visiteurs et puisque nous constatons que beaucoup d'entre eux venaient avec leurs smartphones, nous avons décidé de répondre à cet appel à projet », relate Didier Réault, le président du parc national des Calanques.

UCL, sur la brèche !

- **14 janvier** : Participation de notre président à la **réunion du Conseil scientifique** de la Métropole sur les perturbateurs endocriniens.
- **14 janvier au 4 mars** : Constitution et **diffusion** à nos adhérents et aux randonneurs dans les calanques d'un dossier pour l'enquête publique sur le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** de la Métropole et intervention le 4 mars auprès du commissaire enquêteur à la mairie de Maison Blanche.
- **16 janvier** : **rencontre** de notre président et de notre secrétaire **avec le directeur du Parc national des Calanques**.
- **26 janvier** :
 - **Réunion avec Ginkgo**, propriétaire de l'ancienne usine Legré-Mante, concernant la destinée de ces vestiges industriels.
 - **Assemblée générale** au siège des « excursionnistes marseillais ».
- **25 février** : **Séance plénière de la CSS** (Commission de Suivi de Site) en préfecture, UCL étant représentée par Michel Mazzoleni et Jacky Plauchud.
- **2 avril** : **Rencontre** d'Henry Augier et Christian Guillaume avec **Madame Lévy-Mozziconacci**, conseillère municipale et métropolitaine.
- **4 mai** : Participation à l'animation du film de Valérie Simonet « **Calanques, une histoire empoisonnée** », au Centre Social du Roy d'Espagne.
- **7 mai** : **Interview** de notre président, dans le cadre **d'un documentaire sur Cortiou**, initié par le Parc national des Calanques
- **13 mai** :
 - **conférence de presse** au siège du Club Alpin Français Marseille-Provence concernant l'interpellation des têtes de liste aux élections européennes.
 - 15h : **réunion FNE 13** pour la préparation des actions des associations pendant le congrès de l'UICN en juin 2020 à Marseille et pendant l'année 2020.
- **20 mai** : **Interview de notre président sur radio Dialogue** pour la promotion de notre « Livre noir des boues rouges ».
- **25 mai** : UCL représentée à la **journée porte ouverte** aux Jardins des Familles Joseph Aiguier pour dénoncer l'absurdité du passage du B.U.S (**Boulevard Urbain Sud**).
- **3 juin** : **dépôt du dossier UCL à l'enquête publique « Altéo »**.
- **12 juin** : **Réunion Ginkgo** sur le thème de l'environnement et la pollution (premier volet des rencontres sur le devenir des friches polluées de l'ancienne usine **Legré Mante**).
- **15 juin** : Participation à la **fête des pins**, destinée à dénoncer les aberrations du projet B.U.S (Boulevard Urbain Sud).

Les écologistes disent «Au Revoir» à l'une de leur plus ancienne militante et Amie



Hommage de ELLV lu lors de ses funérailles.

«Paulette Coquillaud (20 février 1930 - 13 Avril 2019) a choisi de quitter ce monde qu'elle aimait tant à 89 ans. Son parcours et celui de notre mouvement ne font qu'un. Elle aura été pour nous malgré sa modestie une inspiration.

Militante féministe de la première heure elle a lutté pour la droit à l'avortement dès 1971, a participé aux grandes manifestations à Paris, avec d'autres a été responsable de la commission Féminisme à la CFDT en tant que membre du Sgen CFDT, s'est rendue à cette occasion au Québec. Elle participera à la création de la section Marseille du MLAC, Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception.

C'est à elle et à Gérard Monnier-Besombes (ancien député européen vert en 1989) que nous devons la création du premier groupe local des Verts à Marseille. Elle fut membre du CNIR (conseil national interrégional des Verts). Elle était membre de notre groupe local Coeur de Marseille. Nous lui devons également d'être l'initiatrice avec sa vieille amie Andrée Reversat du Comité de Ville de Marseille sur le modèle des Verts de Paris et de Lyon.

Sa vie associative fut elle aussi très riche et fidèle : elle était, entre autres, très attachée à Union Calanques Littoral et à l'Association pour la Protection du Verdon.

Elle fut de toutes les manifs : contre les Boues Rouges, pour la sauvegarde du Bac de Barcarin, la sauvegarde de la pinède de Luminy, la sauvegarde du Parc de Chanterelle, et bien évidemment des manifestations anti nucléaire.

Jusqu'à la fin cette militante du Droit à Mourir dans la Dignité (ADMD) aura mérité notre respect et notre affection.»

Paulette Coquillaud était une fidèle adhérente à UCL depuis de très nombreuses années pour la sauvegarde des Calanques.

Elle a toujours été présente à nos manifestations, en particulier « La marche des amoureux des Calanques » en février 98 qui a été à l'origine de la création du Parc National des Calanques.

U.C.L. présente ses condoléances à ses proches.



Photo UCL

Marche des amoureux des Calanques 14 février 1998



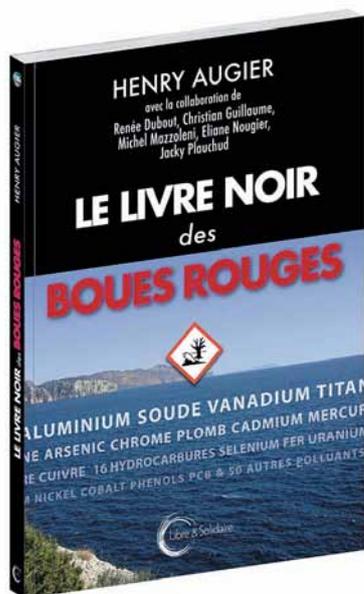
Photo UCL

Marche des amoureux des Calanques 14 février 1998

Prolongation de souscription Jusqu'au 30 juin 2019

O U V R A G E E N P R É C O M M A N D E

..... (Avant la parution du livre en librairie)



144 pages : Prix public : 14 €

PRIX SPÉCIAL
avant la
commercialisation
10 €

LE LIVRE NOIR des BOUES ROUGES

Les rejets massifs de boues polluantes en Méditerranée par l'usine d'alumine de Gardanne ont duré depuis plus de cinquante ans, opérations couvertes par les autorités locales et nationales. Des dizaines de millions de tonnes recouvrent à jamais les fonds marins profonds entre Toulon et Fos-sur-Mer. Aujourd'hui, l'industriel continue son massacre environnemental en répandant en mer comme sur terre ses effluents et déchets pollués. La partie marine du Parc national des Calanques est empoisonnée. La France, pays du Grenelle de l'Environnement et de la COP 21, ferme les yeux sur ce scandale. Pourtant, cet ouvrage démontre qu'une solution simple et sans conséquence sur l'emploi peut arrêter ce gâchis. Vous y découvrirez ces faits révoltants et bien réels, conséquence du laxisme des élus. Un véritable déni de nos valeurs démocratiques.

Ce livre est le fruit d'un travail d'équipe partageant les mêmes valeurs environnementales au sein de l'**Union Calanques Littoral**. Il est coordonné par **Henry Augier**, universitaire et ancien directeur du laboratoire de biologie marine fondamentale et appliquée, à la faculté des sciences de Marseille-Luminy, auteur de nombreux ouvrages, qui se bat depuis toujours, avec une multitude d'amis, pour la sauvegarde des calanques.

Frais de port : 2 € (quel que soit le nombre d'ouvrages)

Fin de souscription le 31 mai 2019

B O N D E C O M M A N D E

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Je commande exemplaires du Livre Noir des Boues Rouges à 10 € l'exemplaire : € au total

Frais de port : 2 € quel que soit le nombre d'exemplaires

Ci-joint mon règlement par chèque de € (livre(s) + frais de port), établi à l'ordre de M.E.C.

Date : Signature :



Merci de nous retourner ce bulletin de commande à : **M.E.C. / Libre & Solidaire**
19, rue Ballu 75009 Paris - 01 48 74 15 23 - libre.solidaire@gmail.com

A la devanture de la librairie (suite)

Araud C., *Survivre au futur : vivre au présent*. Libre et Solidaire, 2018, 262 p., 15,00 euros

Batho D., *Ecologie intégrale. Le manifeste*. Editions du Rocher, 2019, 120 p., 9,90 euros

Dugain M., Labbde C., *L'Homme nu. La dictature invisible du numérique*. Pocket, 2017, 192 p., 6,95 euros.

Foucart S., *La fabrique du mensonge : comment les industriels manipulent la science et nous mettent en danger*. Folio, 2014, 416 p., 9,50 euros.

George S., *Les usurpateurs : comment les entreprises internationales prennent le pouvoir*. Seuil, 2014, 185 p., 17,00 euros

Le Coq V., *Projets publics, intérêts privés*. Libre et Solidaire, 2018, 370 p., 21,90 euros

Ouvrage collectif, *Le guide nature à la campagne*. Salamandre, 2018, 167 p., 17,00 euros.

Vargas F., *L'humanité en péril. Virens de bord toute*. Flammarion, 2019, 256 p., 15 euros.

ADHÉREZ – FAITES ADHÉRER VOS AMIS

Ce sont les cotisations qui permettent à UCL de mener à bien la mission qu'elle s'est donnée et que vous lui confiez : Protéger le massif des Calanques contre toute dégradation.

Je soussigné (e) :

Demeurant :

.....

Portable : Adresse e-mail :

Adhère à UCL pour l'année 2019

Adulte : à partir de : 20 euros **Membre donateur** : à partir de : 30 euros

Couple à partir de : 30 euros **Association** : à partir de : 50 euros

Mineur, Etudiant : à partir de : 10 euros **Parrainage** : à partir de : 50 euros

Participation pour recevoir l'Echo des Calanques par la poste : 10 euros.

À envoyer à la trésorière : Chantal Thomas, 81 boulevard Chave, 13005 Marseille.

L'Echo des Calanques est édité par l'association Union Calanques Littoral, 16, traverse des Baudillons – 13013 Marseille
N° ISSN: 1251-3741

Directeur de la publication : Henry Augier. Imprimé par nos soins avec la participation de Renée Dubout, Jacky Plauchud, Claude Thomas, Catherine Vieilledent, Madeleine Barbier, Christian Guillaume, Eliane Nougier.

Mise en page : Eliane Nougier